

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES TESTS SALIVAIRES...

Dans un premier temps, la Haute Autorité de Santé avait estimé les tests RT-PCR salivaires de détection de la Covid-19 "*très peu performants*" chez les personnes asymptomatiques et les réservait aux personnes symptomatiques chez lesquelles le prélèvement naso-pharyngé était difficile voire impossible. En fait, la charge virale - c'est-à-dire la quantité de virus dans l'organisme - étant probablement plus faible chez les patients asymptomatiques, les tests salivaires étaient jugés peu efficaces pour la détecter.

Dans un avis du 11 février 2021, bien que leur fiabilité soit toujours minime, la Haute Autorité de Santé les autorise pour les personnes sans symptôme, ce qui permet d'élargir considérablement leur usage.

Ces tests devaient être organisés dans les zones où le virus circule fortement mais, sont désormais déployés dans toutes les régions de France.

1. Qu'est-ce qu'un test salivaire ?

C'est en fait un mode de prélèvement différent de celui pratiqué massivement depuis 1 an. Au lieu d'aller chercher le virus dans le nasopharynx, **les traces sont recherchées dans la salive.**

Il doit être pratiqué plus de 30 minutes après la dernière prise de boisson, d'aliment, de brossage des dents.

Le dépistage de la Covid-19 par test salivaire **est organisé à échéance régulière dans chaque établissement retenu**, cela signifie **qu'un même élève sera régulièrement dépisté**, généralement toutes les 2 à 6 semaines selon la décision du Rectorat. Il s'agit d'un dépistage itératif.

2. Comment le test est-il réalisé?

Les prélèvements seront réalisés par des personnels de laboratoires d'analyses médicales habilités par l'ARS, ainsi que par des personnels de santé et d'autres personnes recrutées pour cette mission.

Votre enfant devra cracher dans un pot- sans effort de toux ni de raclement de gorge-ou sa salive sera prélevée avec une pipette. Il faut 1 millilitre de liquide.

3. Mon consentement est-il obligatoire ?

Oui, l'accord des parents ou du tuteur légal est indispensable pour le dépistage salivaire en milieu scolaire.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES TESTS SALIVAIRES...

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLURIDISCIPLINAIRE CITOYEN CARAIBES - le 12 avril 2021

Rédacteur : Commission médical (Cattleya) – Commission Communication

Niveau de diffusion : Public

Contact : contacts@cspcc.org

<https://fb.cspcc.org> - <https://twitter.cspcc.org> – <https://insta.cspcc.org> – <https://yt.cspcc.org> – <https://www.cspcc.org/>

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES TESTS SALIVAIRES...

4. Peut-on me forcer ?

Non, puisque le test est basé sur le volontariat.

5. Qui reçoit le résultat du prélèvement réalisé à l'école ?

Les parents ou responsables légaux recevront les résultats. Aucune donnée nominative, ni résultat ne peut être transmise directement au superviseur de la campagne dans l'école, ni au chef d'établissement. Malgré tout, la Rectrice invite les parents à informer le chef d'établissement en cas de test positif.

Le médecin conseiller technique de la rectrice qui met en œuvre le protocole de tracing applicable au milieu scolaire, recevra également les résultats de votre enfant.

Les données de votre enfant seront aussi enregistrées dans **le système d'information national dénommé SI-DEP**.

6. Quelles conséquences si je refuse le test ?

Aucune sanction ne peut être prise puisque le prélèvement salivaire n'est pas obligatoire.

7. Que se passe-t-il si j'accepte et que le test est positif ?

Dans son courrier, la Rectrice stipule que les parents doivent informer la directrice ou le directeur d'école.

L'élève est placé en isolement, il ne doit pas se rendre à l'école avant le délai suivant :

- pour les cas asymptomatiques : 10 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif.
- pour les cas symptomatiques : 10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre. En cas de fièvre au 7^e jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.

8. Un test salivaire positif signifie-t-il que mon enfant est malade ? Peut-il me contaminer ?

Non pas forcément, le test est peu fiable et un cas ne veut pas dire malade. Seul le médecin pourra apprécier.

9. Est-ce grave si mon enfant a été testé positif au COVID ?

- D'après les récentes études, **la COVID n'est pas une maladie pédiatrique**. On estime aujourd'hui qu'il y a 5 000 à 10 000 fois moins de décès chez l'enfant que chez l'adulte ;



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES TESTS SALIVAIRES...

1 000 fois moins de formes graves ; 100 fois moins d'hospitalisations ; 10 fois moins de malades ; 2 à 5 fois moins de tests positifs et la plupart des enfants infectés ou testés positifs sont asymptomatiques.

- Avec le variant anglais pas de changement : les pédiatres ont déclaré qu'ils ne voyaient pas de pression significative du coronavirus sur les services pour enfants

10. Que deviennent les données collectées ?

Comme tous les tests Covid, les données sont automatiquement transmises au système national de collecte informatique SI-DEP qui permet d'alerter les services de contact tracing.

Conseil Scientifique
Pluridisciplinaire
Citoyen Caraïbes
ASSOCIATION LOI 1901